

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

M PARTN'HAIR
Magali SANSON ou Florence SEREIS
05.56.00.65.67
magalisanson@mpr-formation.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Pour accéder à cette formation : La signature d'un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur est nécessaire, celle-ci fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Prérequis pédagogiques :

Cette formation est accessible à toute personne avec ou sans diplôme (brevet des collèges non obligatoire).

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

L'obtention du CAP Métiers de la Coiffure permet d'apprendre le métier de Coiffeur avec un programme évolutif. Devenez performant et compétitif sur le marché de l'emploi grâce à une mise en situation de travail. L'embauche après le diplôme est facilitée par des rencontres avec des professionnels de la coiffure à l'issue de la formation. APPRENANTS L'effectif est limité à 20 apprenants afin de garantir un suivi personnalisé. Chaque apprenant est accompagné par une formatrice référente. Celle-ci le suit et aménage sa progression. Les apprenants travaillent sur clientèle dans les mêmes conditions qu'un salon de coiffure. Le trousseau n'étant pas inclus dans la formation, chaque apprenant doit posséder le sien. Chaque apprenant bénéficie d'un temps de consolidation et d'accompagnement personnalisé tout au long de sa formation. Tous les cours sont dispensés en présentiel. De plus, les formatrices évaluent régulièrement la progression des apprenants par l'organisation de mises en situations pratiques. Des évaluations dans les enseignements théoriques sont prévues régulièrement dans chacune des matières afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition de compétences et connaissances. Des examens blancs sont organisés afin de reproduire au mieux les conditions d'examens. Le centre de formation prend en charge l'inscription des apprenants aux différentes épreuves du CAP. Celles-ci sont définies chaque année par l'éducation nationale. Elles sont positionnées en fin d'année scolaire (mai-juin).

Contenu et modalités d'organisation

Le programme du CAP Métiers de la Coiffure est défini par un document établi et validé par le ministère de l'éducation nationale appelé référentiel. Les blocs de compétences ainsi que le référentiel CAP METIERS DE LA COIFFURE sont à votre disposition en cliquant sur le lien ci-dessous. <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/34670/> Les candidats ajournés ou n'ayant validé la totalité des blocs de compétences peuvent conserver et reporter leurs notes pour une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention, s'ils se présentent de nouveau à la même spécialité. Les unités constitutives du diplôme correspondent aux matières enseignées. Le programme est divisé en deux parties : – un enseignement professionnel et général Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) et/ou niveau 4 (Bac général, professionnel ou technologique) sont dispensés d'enseignement général à l'examen à l'exception de la PSE. Durant leur formation, des mises en situation pratiques seront donc positionnées en remplacement des cours théoriques.

Durées de la formation *950h en cours du jour

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Commentaires sur la parcours personnalisable Les apprenants sont présents à l'école du lundi au vendredi selon l'amplitude horaire suivante : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 soit 35h00 hebdomadaires.

Validation(s) Visée(s)

CAP métiers de la coiffure - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Soit s'insérer immédiatement dans la vie professionnelle en devenant salarié dans un salon de coiffure ou s'insérer professionnellement. Soit poursuivre ses études en Brevet professionnel (BP) Coiffure sur 2 ans Soit poursuivre ses études en mention complémentaire Soit en BAC PRO Beauté et Bien être Soit en BAC PRO Perruquier Posticheur Soit en BTS Coiffure

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00256037	du 01/06/2022 au 31/12/2024	(33)	M PARTN'HAIR		MON COMPTE FORMATION FPC	Contrat pro
00256038	du 15/09/2022 au 31/08/2023	(33)	M PARTN'HAIR		MON COMPTE FORMATION FPC	Contrat pro
00340746	du 04/09/2023 au 31/07/2025	(33)	M PARTN'HAIR		Non éligible	Contrat app
00340724	du 14/09/2023 au 26/07/2024	(33)	M PARTN'HAIR		MON COMPTE FORMATION FPC	FPC

00397147

du 02/09/2024 au
31/07/2026

(33)

M PARTN'HAIR

Non
éligible



00440409

du 19/09/2024 au
25/07/2025

(33)

M PARTN'HAIR

MON
COMPTE
FORMATION

